

RAPPORT COMMISSION FINANCIERE

Le compte de résultat 2021 :

Suite à la réforme des statuts fédéraux, nous sommes sur la mise à jour de notre comptabilité en exercice civile et non en exercice de saison.

Nous avons donc réalisé un exercice comptable de 6 mois, ce qui va nous permettre de repartir sur un exercice de 12 mois (année civile) à partir de 2022.

L'exercice de 6 mois, du 01/07/2021 au 31/12/2021 se solde par un bénéfice de 32 032 €.

Il est difficile de comparer cet exercice avec notre dernier compte de résultat (01/01/2020 au 30/06/2021) pour 2 raisons :

- La première est que notre dernier compte de résultat portait sur un exercice de 18 mois
- La seconde est que l'on est, enfin, sur une année presque normale de reprise d'activité au niveau de la Ligue suite au long épisode du COVID

Il est important de rappeler que la Ligue avait mis en place un plan de relance lors de cet exercice avec une remise de 25% sur tous les renouvellements de licence.

L'afflux massif de nouveaux licenciés (+11% par rapport à la saison 2018 / 2019) peut expliquer en partie cet excédent.

Les produits liés à la saison sportive (licences, engagements d'équipes, subventions...) ont bien été ventilés par Arcéis : 50% sur 2021 et 50% en produits constatés d'avance pour 2022.

Je précise tout de même qu'il faut néanmoins pondérer ce résultat par le fait que ce dernier semestre ne correspond pas à une grosse période de charges à la Ligue (pas de Festy, pas d'événements qui se situent plutôt sur le 1^{er} semestre d'une année civile...), lorsqu'on ramène le bilan à une année complète. On remarque également quelques reliquats d'aide de l'Etat et d'exonérations (notamment URSSAF) sur cet exercice.

Le bilan :

Le passif :

- Le bénéfice de l'exercice précédent soit du 01/07/21 au 31/12/21 rehausse les **fonds propres** à hauteur de 56 182 €, ceux-ci passent donc de 24 150 € à 56 182 €.
- Les dettes fournisseurs sont de 6 028 €

- Les dettes fiscales et sociales se situent à 37 231 € (6 mois) contre 39 893 € (18 mois)

L'actif :

- Les créances des clubs s'élèvent à 20 K €

- Les disponibilités s'établissent à 256 K €.

- Aucun stock n'a été comptabilisé dans les comptes annuels compte tenu que le montant du matériel restant des évènements n'est pas significatif (< 1 000 €).

Bilan actions de la commission :

Ce second semestre 2021 a confirmé l'amélioration de nos échanges avec le cabinet Arcéis. Nous disposons de comptes plus clairs et plus lisibles, il y a eu très peu d'écritures de régularisation. Il est encore nécessaire de relancer celui-ci pour activer ce suivi.

La comptabilité qui est tenue en engagement simplifie notre travail de révision des comptes. Le passage de date de clôture en année civile facilitera les demandes de subvention.

Par contre, il faudra avoir recours aux provisions comptables (produits constatés d'avance, charges constatées d'avance, factures non parvenues ou factures à établir).

La commission devra être vigilante pour ne pas reproduire les erreurs du passé. (Subvention provisionnée à tort etc.).

Le changement de date de clôture a compliqué le travail de comparaison entre les années.

Il faut désormais arriver à mettre en place une comptabilité analytique.